

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements  
Département de l'organisation scolaire**

Créteil, le 19 janvier 2022

Affaire suivie par :  
Indira DAVID  
Tél : 01 57 02 65 59  
Mél : [ce.dos@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos@ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées  
Madame et Messieurs les directeurs d'EREA  
Mesdames et Messieurs les principaux de collèges  
Madame la cheffe du service académique d'information  
et d'orientation  
**Pour attribution**

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et  
du Val-de-Marne  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR  
Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG  
**Pour information**

### **Circulaire n°2022-003**

**Objet :** Préparation de la rentrée 2022 – Campagne de modification de la carte des postes spécifiques académiques (SPEA)

**Références :** B.O. spécial n°6 du 28 octobre 2021

#### **Annexes :**

- Annexe 1 : Nomenclature des postes spécifiques académiques
- Annexe 2 : Formulaire de demande
- Annexe 3 : Fiche de poste à compléter
- Annexe 4 : Liste des postes spécifiques académiques classés par RNE

Dans le cadre de la préparation de la phase intra-académique des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques académiques » (SPEA).

Ces postes, dont la nomenclature est présentée en annexe 1, font l'objet de procédures de recrutement spécifiques, en raison de la technicité et de l'exigence que requièrent les enseignements et les missions auxquels ils sont associés, et nécessitent l'installation d'agents aux compétences particulières. Il est par conséquent indispensable de les étiqueter, afin que les services internes et les candidats au mouvement puissent identifier ces spécificités. Je vous précise que les créations de postes spécifiques académiques seront présentées au comité technique académique du mois de mars.

Quatre types de modification peuvent être demandés lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique académique d'un support non spécifique vacant à la rentrée 2022;
- la **déqualification** d'un support spécifique académique vacant à la rentrée 2022, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique ;
- la **suppression** complète d'un support spécifique académique vacant à la rentrée 2022 ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2022) d'un support spécifique.

Comme indiqué précédemment, seuls les supports affichés vacants sur votre tableau de suivi des moyens à la rentrée 2022 peuvent faire l'objet d'une qualification, déqualification ou suppression. Ainsi, les postes qui se libéreraient dans le cadre des opérations nationales du mouvement des personnels ne peuvent faire l'objet d'un profilage, leur vacance n'étant confirmée qu'après la date de retour de la présente campagne. Par ailleurs, les postes se libérant par des agents faisant valoir leurs droits à pension ne peuvent être profilés que si l'arrêté de radiation a été communiqué aux services de gestion de personnels avant le 1<sup>er</sup> février 2022.

Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir transmettre vos propositions de modification de ces postes avant le **11 février 2021 délai de rigueur** au département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS), uniquement par courriel à l'adresse [ce.dos@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos@ac-creteil.fr) .

Les demandes devront être formulées à l'aide du formulaire présenté en annexe 2, accompagné de la fiche de poste dûment complétée (annexe 3), et devront avoir reçu en amont la validation des corps d'inspection.

A toutes fins utiles, la liste des supports spécifiques académiques déjà existants dans votre établissement sont consultables en annexe 4.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette opération destinée à améliorer l'affichage des postes ainsi que l'adéquation entre les exigences des formations et la qualification des personnels.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT